Image not found or type unknown

entretien préalable au licenciement

Par **thierry6487**, le **27/03/2013** à **16:22**

bonjour, si on ne souhaite pas se présenter à l'entretien préalable, doit on le notifier par courrier ? si oui, de quel type, et quels motifs sont à invoqués?
Cordialement

Par **P.M.**, le **27/03/2013** à **16:32**

Bonjour,
Vous n'avez pas d'obligation formelle de vous présenter à l'entretien préalable, en prévenir l'employeur ne pourrait avoir de but que de ne pas retarder la procédure sans avoir à vous justifier si vous ne voulez pas son report par exemple pour raison médicale ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés